

Déclaration sur l'avenir du livre en Europe

Alors que le marché du livre numérique connaît un développement soutenu en Europe, la distribution en ligne du livre ne saurait rester dominée par les seuls acteurs non européens, qui bénéficient de conditions de concurrence particulièrement peu équitables, notamment au regard de l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, le développement des ventes en ligne ces dernières années représente un véritable défi pour la chaîne traditionnelle du livre dans nos pays. Les librairies, qui sont des acteurs clefs pour assurer la diversité culturelle, sont particulièrement concernées.

Au regard de l'importance des enjeux attachés au livre numérique, des réflexions déterminantes pour l'avenir du livre, menées par les acteurs concernés, ont émergé et mériteraient un large débat au niveau européen. Un échange collectif paraît nécessaire, avec l'objectif que nos citoyens accèdent à une offre éditoriale en ligne abondante et diversifiée. Ce dialogue devrait engager à la fois tous les principaux acteurs de la transition numérique et l'Union européenne.

A cet égard, force est de constater que l'approche plutôt segmentée de l'économie du livre au niveau européen n'a jusqu'à présent apporté que des réponses partielles aux enjeux posés par la transition numérique.

La France et l'Allemagne partagent la conception, qui s'inscrit dans une tradition européenne, selon laquelle les livres ne sont pas de simples objets marchands. Cela doit être pris en compte à travers les conditions du marché du livre, aux échelles nationale, européenne et internationale.

Historiquement, la France et l'Allemagne partagent dans le domaine du livre une même approche, en particulier pour la fixation du prix par l'éditeur ou pour permettre d'appliquer un taux réduit de TVA aux publications

numériques (livre et presse). La France et l'Allemagne appellent conjointement l'attention des instances européennes sur ce qui devrait être au centre de cette nouvelle approche pour la politique du livre.

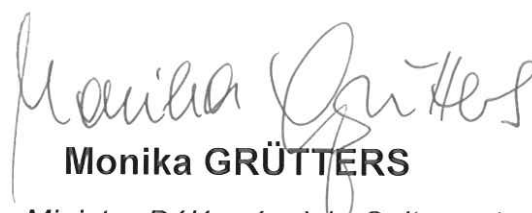
Cela comprend, notamment, la reconnaissance du bien fondé des politiques nationales de prix unique du livre et une révision des règles concernant l'impôt sur les sociétés et la TVA en Europe, qui conduisent dans le domaine du livre à une distorsion de la concurrence. Une réflexion approfondie sur l'évolution du droit d'auteur est également essentielle, à condition que cette réflexion prenne pleinement en compte les objectifs de protection des droits et de diversité culturelle. La promotion de l'interopérabilité devrait également être un objectif partagé afin que le marché intérieur numérique soit une réalité pour les citoyens.

Nous invitons donc la Commission européenne, le Parlement européen et la présidence du Conseil de l'Union européenne à prendre dûment en compte l'importance des enjeux culturels, industriels et économiques du livre à l'ère numérique.



Aurélie FILIPPETTI

Ministre de la Culture et de la Communication



Monika GRÜTTERS

*Ministre Déléguée à la Culture et
aux Médias*